

**Demande de devis pour des transports d'élèves et de personnels vers les lieux de  
pratique sportive pour l'année scolaire 2023-2024**

**1. Identification de la personne publique :**

- Dénomination et adresse de l'établissement :

Collège Faubert  
3 place Faubert  
69400 Villefranche-sur-Saône  
SIRET : 1969164500011

- Représenté par : M. Thierry GENIN, principal du collège.

- Tél : 04.74.68.27.19 – Courriel : [intendant.0691645n@ac-lyon.fr](mailto:intendant.0691645n@ac-lyon.fr)

- Comptable assignataire : Mme Zaria Goalo, agente comptable du lycée Claude Bernard de Villefranche-sur-Saône

**2. Objet du devis**

La présente demande de devis a pour objet le transport d'élèves et de personnels accompagnants en car entre le collège Faubert, 3 place Faubert, 69400 Villefranche-sur-Saône, et les lieux de pratique sportive de Villefranche-sur-Saône ou de communes limitrophes, ou d'autres communes dont les noms seront précisés.

**4. Durée des prestations**

Les transports seront effectués du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024 inclus, du lundi au vendredi, hors mercredi après-midi, hors vacances de la zone A et hors jours fériés. Aucune tacite reconduction n'est possible.

**5. Description des prestations attendues :**

La demande de devis porte sur le transport d'élèves et d'enseignants du collège Faubert vers les différents sites de pratiques des activités sportives : on entend par transport les **navettes Aller / Retour**.

Le prestataire devra être en mesure de mettre à disposition des autocars **d'une capacité de 55 personnes au minimum pour réaliser cette navette**.

Un transport pourra donner lieu à plusieurs destinations (deux destinations au maximum) afin d'optimiser le moyen de transport.

**Le prestataire doit être en capacité de mettre à disposition le transport à partir de 8h00 au départ du collège, puis tout au long de la journée selon un planning communiqué. Le prestataire doit également pouvoir assurer les retours tout au long de la journée, selon un planning communiqué, jusqu'à 16h20**

minimum à l'arrivée du collège.

Les navettes sont à prévoir pour les destinations suivantes, certaines navettes comportant deux destinations sur le même parcours :

Destination	Distance évaluée du collège au site (aller/retour)	Nombre de navettes prévisionnelles (aller/retour)
Complexe Saint-Exupéry- Villefranche sur Saône	3 km	45
L'Escale-Arnas	8 km	25
Saint Roch-Gleizé et L'Escale-Arnas	8 km	14
Stade Jean le Mouton- Villefranche sur Saône	2.6 km	7
Stade Jean le Mouton- Villefranche sur Saône et l'Escale Arnas	8 km	9
Stade Jean le Mouton- Villefranche sur Saône et Bois d'Alaix	24 km	6
Stade Jean le Mouton et parc Vermorel- Villefranche sur Saône	2.8 km	38
Stade Jean le Mouton Villefranche sur Saône et Chapelle de St Bonnet	24 km	6
Stade Jean le Mouton Villefranche sur Saône et Lycée agricole de Cibeins	16 km	11
Complexe Saint-Exupéry- Villefranche sur Saône et Lycée agricole de Cibeins	16 km	3
Complexe Saint-Exupéry- Villefranche sur Saône et L'Escale-Arnas	8 km	9
Complexe Saint-Exupéry- Villefranche sur Saône et Saint Roch-Gleizé	5.5 km	9
Complexe Saint-Exupéry et Palais des sports - Villefranche sur Saône	3.5 km	9
Saint Roch-Gleizé	5.5 km	50
Gymnase Vermorel et Palais des Sports- Villefranche sur Saône	3.5 km	9
Gymnase Vermorel et Complexe Saint-Exupéry - Villefranche sur Saône	3 km	6
Stade Montmartin- Villefranche sur Saône	2.8 km	9
Stade Montmartin et Bordelan- Villefranche sur Saône	3.4 km	9
Palais des sports- Villefranche sur Saône	3.5 km	27
Palais des sports- Villefranche sur Saône et Saint Roch-Gleizé	5.5 km	18
Piscine le Nautile- Villefranche sur Saône	3.4 km	63
Piscine le Nautile et gymnase Vermorel- Villefranche sur	3.4 km	9

Saône		
Piscine le Nautile- Villefranche sur Saône et Bois d'Alix	24 km	3
Gymnase Vermorel- Villefranche sur Saône	2.8 km	16
Bordelan	3.4 km	32
Bois d'Alix	24km	3
Chapelle de St Bonnet	24km	6
Lycée agricole de Cibeins	16km	2
Garet Villefranche sur Saône et Saint Roch-Gleizé	5.5 km	7
Garet Villefranche-sur-Saône	3.2 km	9

**Le nombre prévisionnel de navettes (rotation Aller /Retour) est donné à titre indicatif. Il n'engage en aucun cas le collège Faubert.**

L'année scolaire est divisée en cycles : des modifications (nombre de navettes, horaires et destination) peuvent être à prévoir entre chaque cycle.

Un calendrier précis sera remis au prestataire retenu pour chaque cycle.

**Les lieux de transport, ainsi que le nombre de navettes sont estimatifs et n'engagent pas le collège Faubert, ni quant aux lieux de transport, ni quant au nombre de navettes.**

**Le nombre de navettes est strictement prévisionnel** et pourra évoluer notamment en fonction des créneaux réservés à l'établissement sur chaque site, des absences des enseignants ou encore de l'indisponibilité de la structure sportive. Un dépassement de 10% du total des navettes prévisibles est possible, sans que cela n'entraîne de surcoût pour le collège Faubert, les prix des navettes proposés par le fournisseur sur le bordereau de prix unitaire étant dès lors applicables.

##### **5. Documents à remettre pour la proposition de devis :**

- le bordereau de prix unitaire dûment complété, daté, cacheté et signé par le prestataire
- la présente demande de devis remplie et visée par le prestataire, valant engagement du prestataire
- justificatif d'agrément pour le transport de personnes
- justificatif d'une assurance garantissant les tiers et les biens en cas d'accident ou de dommages causés par et pendant l'exécution des prestations, ainsi qu'une police d'assurance garantissant les conséquences financières de tout dommage corporels, matériels ou immatériels,
- attestation sur l'honneur selon laquelle l'entreprise :
  - \*n'est ni en redressement judiciaire, ni en liquidation judiciaire,
  - \*satisfait aux différentes obligations légales et fiscales dans le cadre de son activité
  - \*n'a pas fait pas l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire des infractions au Code du travail (L.324-4, L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1, L.125-3).

##### **6. Conditions de réalisations des prestations :**

**-Prix des prestations et révision des prix :** les prestations seront réglées par application des prix donnés dans le devis. Toutefois, en cas de changement radical des conditions économiques, notamment la hausse brutale des cours tels que les prix des produits pétroliers induisant une augmentation des coûts des transports, la renégociation du prix entre la date du dépôt des offres et la date du début d'exécution de la prestation se fera sur demande écrite de la société de transports. Si l'écart des prix est trop importante (+

15%), le collège pourra renoncer à la prestation sans verser d'indemnités d'aucune sorte.

Les frais annexes éventuels devront impérativement être précisés par le prestataire sur le bordereau de prix, faute de quoi, ils ne pourront être mis à la charge du collège Faubert.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement la totalité de la prestation.

- **Conditions d'annulation** : il est souhaité que tout transport annulé, par mail, par le collège **24 heures avant la prestation ne soit pas facturé. Le prestataire indiquera le délai d'annulation pratiqué dans le bordereau de prix unitaire joint.**

- **Retard** : tout retard supérieur à 10 minutes de présentation du bus sera susceptible d'entraîner l'annulation du transport sans coût pour l'établissement, sauf si l'enseignant décide de réaliser la rotation.

#### **7. Engagements du transporteur :**

- le transporteur s'engage à respecter la législation en vigueur au moment de l'exécution des prestations visant à la sécurité des biens et des personnes mis à disposition et transportés ;

- **La prestation proposée devra être adaptée au public collégien** : les conducteurs doivent présenter une tenue correcte et faire preuve d'un comportement irréprochable dans leurs relations. L'administration du collège se réserve le droit d'exiger du fournisseur, sans versement d'indemnité, le retrait à tout moment ou le remplacement immédiat de tout chauffeur contrevenant à ces règles.

#### **8. Modalités de paiement :**

Le transporteur adressera une **facture mensuelle et détaillée où figurera notamment la date et la destination de chacune des rotations.**

La facture présentée par le prestataire doit comprendre l'ensemble des mentions obligatoires.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, **par mandat administratif.**

Le délai global de paiement des sommes dues au titre du présent marché est de **30 jours à compter de la date de réception de la facture** présentée par le titulaire sur le portail CHORUSPRO.

#### **9. Date limite de transmission des offres :**

**Les offres seront transmises via la plateforme de l'AJI ([www.aji-france.com](http://www.aji-france.com))**

au plus tard le **mardi 20 juin 2023 avant 12 heures 00, heure de Paris.**

#### **10. Délai de validité des offres :**

90 jours à compter de la date limite des offres.

#### **11. Choix de l'offre**

L'offre la plus avantageuse économiquement sera choisie en fonction des critères suivants :

- prix des prestations : 90%
- conditions d'annulation : 10%

## **11. Renseignements**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus via le profil acheteur ou en s'adressant par courrier électronique à

*Stéphanie LENOBLE – Adjointe gestionnaire*

*Téléphone : 04 74 68 27 19*

*Courriel : [intendant.0691645n@ac-lyon.fr](mailto:intendant.0691645n@ac-lyon.fr)*

Visa du prestataire proposant une offre de devis, et valant engagement de fournir les prestations conformément aux conditions énoncées dans le présent document, et conformément aux tarifs renseignés dans le bordereau de prix qui sera annexé au présent document :

A....., le

Signature précédée de la mention  
écrite « Lu et approuvé »  
et cachet de la société

A Villefranche-sur-Saône, le

Thierry Genin

Principal du collège Faubert

Pour acceptation du devis